



L'an deux mil dix-huit, le **vingt-deux mars**, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 15 mars 2018, à la **salle Faber de Mirebeau-sur-Bèze**, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2018**
2. **Validation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017**
3. **Vote des taux au titre de l'année 2018**
4. **Adoption des subventions pour les associations**
5. **Convention avec l'ADMR**
6. **Ecoles des 3 Arts : Projet Fond d'innovation Nouveaux publics 2018-2019
Arts et Scènes 2018-2019**
7. **Augmentation du temps de travail du poste de professeur de danse**
8. **Convention de mise à disposition du service de la bibliothèque municipale de la Commune de Mirebeau sur Bèze vers la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois**
9. **Budget prévisionnel 2018**
10. **Demande de fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Mirebeau sur Bèze**
11. **Information sur la trésorerie**
12. **Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Marc BOEGLIN - Michel de BROISSIA - Christophe CADET - Nathalie CAYOT - Christian CHARLOT - Aimé CHEVEAU - Françoise CLEMENT - Marie-Françoise COLLINET - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Yoann DUMONT - Nathalie GAVOILLE - David JEANSON - Guy HOUEMENT - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Valérie NIVOIS - Jean-Pierre PATEY - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Vincent QUERU - Isabelle QUIROT - Roger RAILLARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Laurent SOUHAIT - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Laurent BOISSEROLLES - Michel BORDERELLE - Véronique BREDILLET - Michel GREY - Valérie GUELAUD - Isabelle LAJOUX - Marcel MARCEAU - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE - Guy VINCENT-VIRY.

Étaient absents : Alain BOVE - Roland CHAPUIS - René KREMER - Patrick MOREAU.

Ont donné pouvoir : Laurent BOISSEROLLES à Emmanuel DONICHAK - Valérie GUELAUD à Marc BOEGLIN - Véronique BREDILLET à Marie-Claude ROUGEOT - Guy VINCENT-VIRY à Laurent THOMAS.

Suppléants présents : Jérôme BLAY (suppléant de Michel GREY).

Secrétaire de séance : Pierre-Alain BAROT.

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

Il félicite Christian CHARLOT pour son élection en tant que Maire de la commune de SAINT SEINE SUR VINGEANNE.

Il félicite également la Commune de BELLENEUVE pour l'obtention du trophée du développement économique et du commerce remis par l'Association des Maires de Côte d'Or.

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2018**

Le Président soumet le compte-rendu du 8 février 2018 qui est adopté à l'unanimité.

2. Validation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017

1) Comptes administratifs 2017

L. THOMAS présente les comptes administratifs de l'exercice 2017, conformes aux comptes de gestion établis par le service des Finances Publiques.

M. De BROISSIA s'étonne de la différence de dépenses sur les écoles entre le budgété 2017 et le réalisé 2017.

L. THOMAS précise que les chiffres du budgété 2017 étaient ceux repris des anciens SIVOS mais qu'il y a notamment eu une surestimation des dépenses de personnel et moins d'enfants scolarisés. Il précise également qu'il faut distinguer le budget prévisionnel 2017, des attributions de compensation des communes basées sur le rapport de la CLECT.

S. BONY, Trésorière, confirme que le budget 2017 avait été surestimé en raison de l'absence de recul sur l'exercice de la compétence scolaire et que le budget est différent des dépenses des SIVOS prises en compte dans le cadre de la CLECT. Elle indique également que la Communauté de communes devra se soucier de la compétence développement économique.

Le conseil communautaire, en l'absence du Président sorti, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Compte administratif du budget général

ADOpte le compte administratif 2017 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 5 702 195.08 €
- Recettes : 6 959 335.78 €

ADOpte le compte administratif 2017 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 2 058 429.49 €
- Recettes : 1 511 568.98 €

ACCEPTE les reports d'investissements suivants :

- Dépenses : 2 596.010 €
- Recettes : 2 654 906 €

- Compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers »

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 966 284.85€
- Recettes : 959 621.96 €

- Compte administratif du budget annexe « Office de tourisme »

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 55 117.56 €
- Recettes : 67 857.20 €

- Compte administratif du budget annexe « ZAE d'Arceau »

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe « ZAE d'Arceau », avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

- Compte administratif du budget annexe « ZAE de Mirebeau »

ADOpte le compte administratif 2017 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

DIT que les résultats seront inscrits au budget primitif 2018.

2) Comptes de gestion 2017

L. THOMAS présente les comptes de gestion 2017 dressés par S. BONY, Trésorière :

- Compte de gestion du budget général de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « ZAE de Mirebeau » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois,
- Compte de gestion du budget annexe « ZAE d'Arceau » de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par la trésorière, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Vote des taux au titre de l'année 2018

L. THOMAS présente les restitutions de la commission finances pour le vote des taux des contributions directes pour l'année 2018 et propose de les maintenir au même niveau que l'année précédente, sans augmentation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte les taux des contributions directes pour l'année 2018 comme suit :

Communauté de communes Mirebellois et Fontenois - 8, place Général Viard

21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51 Télécopie : 03.80.36.52.42

- Taxe d'habitation (TH) : 7,78 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 8.38 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 17.95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,02 %

4. Adoption des subventions pour les associations

L. THOMAS présente les demandes de subventions des différentes associations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 1 abstention, décide l'octroi de subventions, inscrites au budget 2018, conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Proposition 2018
211 - affaires scolaires écoles maternelles (6574-211)	8 756,00 €
coopérative scolaire Beire-le-Châtel (10 € x 48 enfants)	480,00 €
coopérative scolaire Belleneuve (10 € x 87 enfants)	870,00 €
coopérative scolaire Bèze (10 € x 36 enfants)	360,00 €
coopérative scolaire Fontaine (10 € x 99 enfants)	990,00 €
coopérative scolaire Mirebeau (10 € x 80 enfants)	800,00 €
coopérative scolaire Renève (10 € x 36 enfants)	360,00 €
Ecole St Nicolas Mirebeau (6558-211)	4 896,00 €
212 - affaires scolaires écoles élémentaires (6574-212)	17 092,00 €
coopérative scolaire Arceau (39 élèves)	390,00 €
coopérative scolaire Beire-le-Châtel (10 € x 60 enfants)	600,00 €
coopérative scolaire Belleneuve (10 € x 139 enfants)	1 390,00 €
coopérative scolaire Bèze (10 € x 64 enfants)	640,00 €
coopérative scolaire Fontaine (10 € x 171 enfants)	1 710,00 €
coopérative scolaire Mirebeau (10 € x 179 enfants)	1 790,00 €
coopérative scolaire Renève (10 € x 78 enfants)	780,00 €
Ecole St Nicolas Mirebeau (6558-212)	9 792,00 €
311 - affaires culturelles (6574-311)	1 940,00 €
Harmonie La Plaine des sons	1 940,00
PETR projet résidence artistique collège Mirebeau	0.00 €
411 - affaires sportives (6574-411)	20 000,00 €
OIS	20 000,00 €
524 - affaires sociales (6574-524)	24 680,00 €
MAPA Fontaine portage repas sur Fontenois	4 000,00 €
Collège Mirebeau (10 €/élève - 482 élèves 2017/2018)	4 820,00 €
Collège Fontaine (10 €/élève - 186 élèves 2017/2018)	1 860,00 €
OICMF	5 000,00 €
Divers imprévus	2 000,00 €
Fonds concours piscine Mirebeau (657341-524)	7 000,00 €
64 - multi-accueil - micro-crèches (6574-64)	41 000,00 €
micro-crèche Fontaine (ADMR)	41 000,00 €
820 - Aménagement, développement (6574-820)	0,00 €
agent accueil association Insertion (DEFI 21)	<i>à préciser</i>
TOTAL SUBVENTIONS	113 468,00 €

M. MAROTEL précise que les dotations aux écoles ont été harmonisées et ont été préalablement présentées aux Conseils d'école.

L. THOMAS précise que la Communauté de communes souhaite se limiter à ses domaines de compétences pour l'octroi des subventions aux associations, ce qui ne relève pas de la Communauté de communes devra être subventionné par les communes.

5. Convention avec l'ADMR

Le Président indique qu'il convient de conclure une convention d'objectifs avec l'ADMR pour le financement de la microcrèche située à Fontaine-Française, pour l'exercice 2018.

Il rappelle qu'avant la fusion, le financement était assuré par les Communes de FONTAINE-FRANCAISE et SAINT SEINE SUR VINGEANNE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve la convention entre l'ADMR et la Communauté de communes concernant la gestion de la microcrèche de Fontaine-Française et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6. Ecole des 3 Arts : Projets Fond d'Innovation Nouveaux Publics 2018-2019 / Arts et Scènes 2018-2019

1) Fond d'Innovation Nouveaux Publics 2018-2019

V. MEUNIER indique qu'après l'ouverture des cours de Danses réglementées en septembre 2015 (classique et jazz), l'école des 3 arts s'est ouverte en septembre 2017 à un 3ème art vivant : les Arts du Cirque. Deux cours hebdomadaires ont vu le jour, localisés à Fontaine Française dans un souci de couverture de son territoire.

La mise en place d'un projet large permettra de donner une lisibilité à cet art et de favoriser l'intérêt et l'adhésion d'un certain public à cette nouvelle discipline artistique proposée par la communauté de communes.

Le but sera de faire découvrir et d'améliorer l'image des pratiques des Arts du Cirque (petites jongleries, discipline d'équilibre, mime, petite magie...) pour tout public : petits enfants, jeunes adolescents, adultes.

Le projet réunira plusieurs types d'intervention :

- Ateliers hebdomadaires,
- Animations dans le cadre de l'éducation nationale, principalement dans les deux écoles les plus proches du lieu de localisation actuel (école maternelle et primaire de Bèze, école maternelle, primaire et collège de Fontaine Française),
- Animations dans le cadre des activités périscolaires de la Communauté de communes,
- Spectacles et animations tous publics en cours d'année scolaire avec certains ensembles instrumentaux de l'Ecole des 3 Arts,
- Spectacle(s) dans le cadre de la fête de la musique : vendredi 21 juin 2019.

Le budget prévisionnel serait le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL					
"Fond d'Innovation et Nouveaux Publics" 2018-2019					
Projet ARTS DU CIRQUE					
DEPENSES			RECETTES		
NATURE DE LA DEPENSE		MONTANT PREVISIONNEL	FINANCEURS	%	MONTANT PREVISIONNEL
Ateliers Arts du Cirque	Environ 64 heures d'intervention	2 240 €	Conseil Départemental	maximum de 80%	3.000 €
Animations scolaires et périscolaires	Environ 16 heures d'intervention	560 €	Communauté de Communes du Mirebellois Fontenois	minimum de 20%	750 €
Spectacles (2 ou 3)	Cachets d'intervenants cirque	1 150 €	Inscriptions aux ateliers		2.250 €
	Cachets de musiciens	450 €			
	Eclairage sonorisation	400 €			
Charges de personnel administratif	Mise en place et suivi du Projet	400 €			
Achat et location de matériels	Monocycles	800 €			

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Accepte le projet "Fonds Innovations et Nouveaux Publics" de l'école des 3 Arts dans le cadre du schéma départemental des Enseignements Artistiques.
- Sollicite les aides du Conseil départemental pour la mise en œuvre de ce projet.
- Dit que les dépenses et recettes afférentes au projet seront inscrites dans le budget 2018.
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental.

2) Arts et Scènes 2018-2019

Dans le cadre des projets soutenus par le Conseil départemental avec la venue cette année du duo CAENS et FERNANDES, V. MEUNIER propose de renouveler l'opération sur l'année 2018-2019.

Ce dispositif signe l'engagement du Département en faveur de la diffusion artistique notamment pour les territoires ruraux.

A la suite d'un appel à candidature, des spectacles ont été sélectionnés avec l'appui de professionnels du spectacle vivant. Les communes, communautés de communes et organismes culturels peuvent se positionner sur cette offre artistique pour 2018-2019. L'aide départementale couvrant en grande partie les coûts d'accueil d'un spectacle, elle permet d'apporter aux territoires une offre culturelle renouvelée.

Cette année l'Ecole des 3 arts propose, dans la continuité du projet Fond d'innovation – Nouveaux publics 2018-2019, de solliciter le spectacle « Le Plus Petit Cirk du Bout du Monde » de la compagnie OPOPOP.

Si le Conseil départemental retient la candidature de l'Ecole des 3 arts, le spectacle serait proposé à Fontaine – Française dans la salle des fêtes le samedi 6 avril 2019 à 20h30.

Le spectacle d'une valeur de 1 371.50 € est financé par le Conseil départemental, seul un reste à charge estimé à 250 € correspondant aux frais de déplacement et de restauration devra être supporté par la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Accepte le projet "Arts et Scènes" de l'école des 3 Arts.
- Sollicite le spectacle « Le Plus Petit Cirk du Bout du Monde » de la compagnie OPOPOP.
- Dit que les dépenses et recettes afférentes au projet seront inscrites dans le budget 2018.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

7. Augmentation du temps de travail du poste de professeur de danse

Le Président indique qu'il existe actuellement un poste de professeur de danse à l'école des 3 arts à temps non complet.

Compte-tenu des difficultés de recrutement sur ce poste, il propose d'augmenter le temps de travail et de le transformer en un poste à temps complet à hauteur de 20 heures par semaine.

Ce poste pourra être ainsi mutualisé avec la Communauté de communes Cap Val de Saône pour 10 heures par semaine, soit 50% du temps d'emploi.

V. MEUNIER précise qu'actuellement 70 élèves fréquentent les cours de danse de l'école des 3 arts, ils sont en attente d'un professeur pérenne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve l'augmentation du temps de travail du poste de professeur de danse à 20 heures par semaine.

8. Convention de mise à disposition du service de la bibliothèque municipale de la Commune de Mirebeau sur Bèze vers la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois

Le Président indique que dans le cadre des compétences scolaire et petite enfance exercées par la Communauté de communes et afin de contribuer au développement de la lecture publique sur le territoire communautaire, la Commune de MIREBEAU sur BEZE met à la disposition de la Communauté de communes le service de sa bibliothèque municipale.

La convention afférente à cette mise à disposition étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2017.

En contrepartie de cette mise à disposition, la Communauté de communes remboursera à la Commune les charges de personnel (rémunérations et charges sociales) de l'agent mis à disposition sur la base d'un volume horaire annuel de 316 heures.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du service de la bibliothèque municipale avec la Commune de MIREBEAU sur BEZE et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

9. Budget prévisionnel 2018

1) Détermination du coût par élève

Avant le vote du budget, L. THOMAS indique qu'il convient de déterminer le coût par élève sur les écoles du territoire afin de fixer le montant demandé pour la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire de la Communauté de communes. Ce coût correspond au total des dépenses de fonctionnement 2017 (1 217 179 €) divisé par le nombre d'élèves 2017-2018 (1 116).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve le coût par élève sur les écoles du territoire à 1 090 €.

2) Budget prévisionnel 2018

L. THOMAS présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2018.

Il précise que les impacts financiers du retour à la semaine de 4 jours d'école ne sont pas intégrés dans les prévisions budgétaires et feront l'objet d'une décision modificative.

Concernant la taxe GEMAPI, il précise que tous les habitants du territoire ne paieront pas la même chose, cela dépendra de la situation du foyer fiscal.

S. BONY indique que les personnes âgées exonérées de taxe foncière ne paieront pas la taxe GEMAPI.

L. THOMAS souligne que 3 nouvelles dépenses ont été ajoutées depuis l'envoi du rapport préparatoire aux élus : 7 000 € pour le gymnase de Fontaine-Française, 2 400 € pour la mise à jour du site internet et 5 600 € pour l'isolation de la cantine de RENEVE.

Le Président indique que la Préfecture a été saisie pour que les dépenses liées aux travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que les logements communaux soient éligibles à la DETR.

Le conseil communautaire, après avoir examiné les propositions établies pour l'année 2018, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- Budget général :
 - Approuve la présentation du budget par fonction,
 - Adopte le budget primitif (budget général) 2018, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 6 721 173.00 €
 - Recettes : 6 861 941.00 €
 - Adopte le budget primitif (budget général) 2018, partie investissement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 4 221 139.00 €

- Recettes : 4 221 139.00 €
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2018 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.
- Budget annexe déchets ménagers :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe Déchets ménagers) 2018, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 1 007 583.00 €
 - Recettes : 1 008 000.00 €
- Budget annexe Office de tourisme :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe Déchets ménagers) 2018, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 75 400 €
 - Recettes : 75 400 €
- Budget annexe ZAE Mirebeau :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE MIREBEAU) 2018, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €
- Budget annexe ZAE Arceau :
 - Adopte le budget primitif (budget annexe ZAE ARCEAU) 2018, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €

3) **Demande de subvention DETR pour l'installation d'un interphone/vidéo sur le site scolaire de RENEVE**

Le Président indique que dans le cadre de la poursuite de la sécurisation du site scolaire/périscolaire de RENEVE, il convient d'installer un second système d'interphone/vidéo au portail d'entrée de la cour du bas.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Accepte d'installer un interphone/vidéo sur le site scolaire/périscolaire de RENEVE pour un montant total de 2 442,89 € TTC.
- Adopte le plan de financement suivant :
 - DEPENSES : 2 035.74 € HT
 - RECETTES : DETR = 1 017 €
 Fonds propres = 1 018.74 €
- Sollicite une aide au titre de la DETR au taux de 50% du montant hors taxe.

10. **Demande de fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Mirebeau sur Bèze**

M. MAROTEL indique qu'à ce jour l'école maternelle et l'école élémentaire de Mirebeau disposent chacune d'une directrice.

Dans un souci d'uniformiser l'organisation interne des deux écoles, de proposer une plus grande communication entre les enseignants et une fluidité entre les cycles, les deux directrices font une demande pour que la direction soit assurée au niveau du pôle scolaire par Madame Stéphanie LABRIT.

Réunis lors d'un conseil de maitres exceptionnel les 26 février et consultés à nouveau les 6 et 7 mars, les enseignants de maternelle et d'élémentaire et les ATSEM de maternelle ont approuvé ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve la fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de Mirebeau-sur-Bèze et autorise le Président à formuler un avis favorable auprès de la DASEN.

11. **Information sur la trésorerie**

A la date du 22 mars 2018, la trésorerie s'élève à 1 165 000 € sur le budget principal sans tirage sur la ligne de trésorerie et 61 274 € sur le budget annexe ordures ménagères avec un tirage de 250 000 € sur la ligne de trésorerie.

12. **Questions diverses**

1) **Rythmes scolaires**

M. MAROTEL indique que la CDEN s'est réunie le 13 mars. Elle a rendu un avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours avec une réserve liée au ramassage scolaire sur le pôle scolaire de Fontaine-Française.

Le dossier est en cours d'étude avec la Directrice du pôle scolaire, le collègue, le transporteur et les services de la région.

V. NIVOIS demande si le transporteur scolaire a rendu sa réponse sur le décalage des horaires de l'école de BELLENEUVE.

A. MARNEF précise qu'un décalage de 5 minutes pour l'école élémentaire a été validé par le Directeur de l'école.

V. NIVOIS indique que cela représentera un trajet total en bus de 45 minutes pour les communes alentours.

2) Convention Territoriale Globale

P-A BAROT indique que sur les 5 500 questionnaires envoyés aux habitants du territoire, 1263 ont répondu à l'enquête soit 23%, ce qui représente un très bon taux de réponse. Il félicite l'ensemble des élus et habitants qui se sont mobilisés.

Une première restitution du diagnostic territorial a été faite le lundi 19 mars.

Le 28 mars prochain des groupes d'échanges avec les habitants sont programmés à 18h à Mirebeau et Fontaine-Française.

4 ateliers thématiques se dérouleront ensuite les 26 et 27 avril à Bèze :

- Dépendance le 26 avril à 10h,
- Parentalité le 26 avril à 14h,
- Animation, lien social le 27 avril à 10h,
- Précarité, insertion, emploi le 27 avril à 14h.

3) Déchets ménagers

Le Président indique que le Syndicat mixte des déchets ménagers de Mirebeau-Pontailier a élu un nouveau Bureau exécutif le 21 mars dernier composé de 5 délégués, Cédric VAUTIER a été élu Président et Guy HOUEMENT Vice-Président. 2 commissions ont été constituées : Finances et Personnel

La DRFIP viendra réaliser un audit le 28 mars afin de rendre un rapport pour la fin du mois de mai.

Le Président souligne l'importance de rassurer le personnel.

Il ajoute que le souhait de la Communauté de communes est d'adhérer au Syndicat mixte des déchets ménagers d'Is sur Tille pour l'ensemble de son territoire.

4) Lettre d'information

Le Président indique qu'une lettre d'information sous format numérique sera mise en place pour informer les élus du suivi des dossiers entre chaque Conseil communautaire.

5) Ecole des 3 Arts

V. MEUNIER indique les prochaines manifestations de l'Ecole des 3 arts :

- Concert avec Flûtes Traverso et les Saqueboutes du Conservatoire Régional de DIJON, le samedi 28 avril à 20h30 au Château de Rosières à SAINT SEINE SUR VINGEANNE.
- Concert du Quatuor de Guitares « Four on Six » avec Marylène BULLIER, le samedi 19 mai à 20h30 à l'Auditorium de l'école des 3 Arts.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 17 mai 2018.

La séance est levée à 21h30.

Les délibérations prises le 22 mars 2018 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Approbation des comptes administratifs 2017
N° 2	Approbation des comptes de gestion 2017
N° 3	Taux des taxes locales 2018
N° 4	Adoption des subventions pour les associations
N° 5	Convention avec l'ADMR
N° 6	Ecole des 3 Arts : projets Fond d'innovation nouveaux publics 2018-2019
N° 7	Ecoles des 3 Arts : Arts et Scènes 2018-2019
N° 8	Augmentation du temps de travail du poste de professeur de danse

N° 9	Convention de mise à disposition du service de la bibliothèque municipal de Commune de MIREBEAU sur BEZE vers la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois
N° 10	Détermination du coût par élève pour les écoles du territoire
N° 11	Budget prévisionnel 2018
N° 12	Demande de subvention DETR pour l'installation d'un interphone/vidéo sur le site scolaire de RENEVE
N° 13	Demande de fusion des directions des écoles maternelle et élémentaire de MIREBEAU sur BEZE

APERT Georges

DONICHAK Emmanuel

BAROT Pierre-Alain

DUMONT Yoann

BLAY Jérôme

GAVOILLE Nathalie

BOEGLIN Marc

JEANSON David

CADET Christophe

HOUEMENT Guy

CAYOT Nathalie

JACQUOT Denis

CHARLOT Christian

JOURDHEUIL André

CHEVEAU Aimé

LECHENET Henri

CLEMENT Françoise

LENOIR Didier

COLLINET Marie-Françoise

MARCAIRE Jean-Claude

De BROISSIA Michel

MAROTEL Michel

DESCHAMPS Martine

MATIRON Dominique

MEUNIER Virginie

QUIROT Isabelle

MOUREAUX Cécile

RAILLARD Roger

NIVOIS Valérie

ROSEY Jean-Marie

PATEY Jean-Pierre

ROUGEOT Marie-Claude

PETITJEAN Didier

SOUHAIT LAURENT

PONSOT Gérard

THOMAS Laurent

QUERU Vincent

URBANO Nicolas